

ALLIANCE DES FEMMES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne accueille positivement le livre blanc de la ministre Joly pour une réforme linguistique en profondeur

Ottawa (Ontario), 19 février 2021 – L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) est satisfaite des orientations présentées dans le livre blanc déposé ce midi par la ministre du Développement économique et des Langues officielles, l'honorable Mélanie Joly. L'AFFC souhaite maintenant que le gouvernement puisse avancer rapidement, avec ce livre blanc, vers un projet de loi pour moderniser la *Loi sur les langues officielles*.

Le livre blanc propose notamment d'enchâsser dans la *Loi* le Programme de contestation judiciaire, ainsi que le droit d'être entendu en français devant la Cour suprême sans l'aide d'un interprète. Le document inclut d'autres demandes mises de l'avant par l'AFFC, comme la désignation du Conseil du Trésor comme agence centrale chargée de la mise en œuvre de la *Loi*, ainsi que l'obligation pour le gouvernement d'adopter une politique en matière d'immigration au bénéfice des communautés francophones et acadiennes.

L'AFFC se réjouit de voir le gouvernement reconnaître le statut particulier du français comme langue vulnérable ayant besoin de mesures spécifiques de protection et de promotion, afin d'atteindre l'égalité réelle des deux langues officielles.

« Nous sommes très satisfaites du travail qui a été fait par notre gouvernement afin de tenir compte des réalités des communautés francophones et acadiennes en milieu minoritaire, il s'agit d'une étape cruciale vers la reconnaissance de la dualité linguistique. Toutefois, pour les communautés que nous défendons, la prise en compte de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) est non négligeable », a affirmé Lily Crist, présidente de l'AFFC.

L'AFFC a fait valoir l'importance de l'application de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) dans son mémoire présenté devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles. Plus récemment, le Rapport de l'enquête pancanadienne sur les priorités des femmes francophones et acadiennes du Canada publié par l'AFFC a déterminé qu'il s'agit toujours d'une des préoccupations des communautés francophones et acadiennes minoritaires.

L'Alliance est engagée à travailler avec le gouvernement afin de préciser certains éléments du livre blanc et passer à la prochaine étape, soit un projet de loi pour moderniser la *Loi sur les langues officielles*.

– 30 –

L'AFFC défend les droits de 1,326 million de femmes issues des communautés francophones et acadiennes du Canada. Elle est vouée à la sensibilisation et la promotion du rôle et de la contribution des femmes francophones dans leur communauté et leur droit de vivre et s'épanouir pleinement en français.

Source :

Alexandra Lafontaine, agente de communications et aux relations publiques
Alliance des femmes de la francophonie canadienne
info@affc.ca